

**Stratégie régionale pour l'égalité
entre les femmes et les hommes en Normandie
Agir ensemble pour un territoire égalitaire**

Discours de Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Mardi 13 mars 2018

Je suis heureuse de vous réunir pour partager avec vous les réflexions et les priorités que l'Etat vous propose de développer au profit de l'égalité entre les femmes et les hommes en Normandie.

C'est une initiative qui est née dans ces murs, elle est le fruit d'échanges et de rencontres et d'une certitude que j'ai, avec d'autres, ressentie.

Nous devons certes porter les messages nationaux. Mais nous pouvons aussi avoir un projet partagé pour que la Normandie - que nous connaissons, où nous vivons, qui a son histoire et ses particularités - s'engage à travers nous tous pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est sur la base des ateliers qui se sont déroulés dans le cadre du Tour de France de l'égalité en Normandie que nous avons dessiné les contours de cette action.

Votre présence témoigne de l'intérêt et de l'importance que nous devons toutes et tous ensemble accorder à cette politique, afin de construire une société solide et juste entre les membres qui la composent, et ce quel que soit leur sexe.

L'Europe et la France ont placé l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de leur projet de société, c'est un principe aujourd'hui très structurant des politiques publiques.

Cependant le chemin qui nous a amené à cette forte mobilisation est récent et a été ponctué depuis les années 70 par le vote de nombreux textes réglementaires et de Lois qui ont marqué des progrès pour notre société.

J'en rappellerai quelques-unes :

- Dans les années 70, le remplacement de la « puissance paternelle » par « l'autorité parentale », la reconnaissance du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ou encore l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse par la Loi Veil en 1975.
- Plus près de nous, l'affirmation des principes d'égalité professionnelle avec la Loi Roudy en 1983, ou celle relative à la parité en politique en 2000.
- Plus récemment encore en 2006 le renforcement de la répression des violences au sein du couple.

Est venue ensuite la Loi Cadre du 4 août 2014 pour l'égalité **réelle** entre les femmes et les hommes, qui vise à s'interroger sur l'impact de toutes nos décisions en faveur de l'égalité dans la vie réelle, avec **une obligation de résultats et pas seulement de moyens**.

Dans le même objectif, l'égalité entre les femmes et les hommes, a été retenue par le Président de la République, pour être la Grande cause du quinquennat.

Ainsi, le 8 mars dernier nous avons pris connaissance d'un certain nombre de nouvelles dispositions appelées à devenir effectives dans les prochains mois.

Dans ce contexte, j'ai donc souhaité qu'en Normandie, nous inscrivions ces priorités dans notre action au quotidien et démultiplions les initiatives dans ce sens.

Afin de mieux repérer où se situent les inégalités, nous pourrons tout à l'heure prendre connaissance d'un état des lieux normand réalisé par le service statistique de Pôle Emploi Normandie, précédé par la présentation d'une comparaison réalisée par l'INSEE entre les cinq départements.

Pour agir, l'État s'est doté d'une Direction régionale, qui dispose d'un budget d'intervention, et de délégations départementales en lien opérationnel avec les porteurs de projet. Ce réseau qui s'appuie sur plus de 200 partenaires en Normandie, constitue la colonne vertébrale de la mise en œuvre de la politique normande.

Il me serait difficile de pouvoir saluer de manière exhaustive les initiatives des acteurs impliqués en région. Je citerais néanmoins la contribution constante des signataires de la convention pour l'égalité dans le système éducatif : le rectorat, les universités et les écoles d'ingénieurs mais aussi le conseil régional de Normandie et quelque 15 autres partenaires impliqués dans l'éducation et la formation. Ils ont notamment permis la production collective d'outils tels que les guides de bonnes pratiques dans la communication ou le kit d'animation pour l'égalité professionnelle, présenté ici-même le mois dernier. Au-delà de ces réalisations, les signataires de la convention ont su modifier leurs propres pratiques professionnelles en y intégrant le réflexe de l'égalité.

Pour développer sa politique en région, ce premier mode d'action est essentiel pour l'Etat. Les accords-cadres et les

conventions contribuent en effet non seulement à développer des objectifs communs et une culture partagée, mais ils sont un socle contractualisé pour construire les partenariats avec les collectivités, les fédérations professionnelles, les associations, ou encore les agences de l'Etat. Ils sont indispensables pour structurer une collaboration dans la durée.

Mais pour construire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'État recourt également à l'expérimentation. Elle est nécessaire, car sur un sujet comme l'égalité, dont certains pensent qu'elle est atteinte, il est essentiel de pouvoir prouver la nécessité d'agir et de valider les méthodes par les résultats. Il convient en particulier de rendre visibles des questions peu abordées sous l'angle des inégalités. Par exemple, en 2017, ont été traitées les questions de la mixité dans les métiers du numérique et celle de la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun. Elles feront l'objet d'actions concrètes en 2018.

Mais venons en maintenant à la Stratégie régionale.

Voici les trois piliers à partir desquels elle a été construite :

- D'une part les orientations nationales annoncées le 8 mars et qui viennent compléter les annonces faites le 25 novembre 2017
- D'autre part les comptes-rendus des ateliers du Tour de France de l'égalité des cinq derniers mois
- Enfin le bilan des actions menées par les associations et financées par l'État. Il permettra notamment de prouver l'intérêt de reconduire celles qui ont bien eu l'impact attendu.

C'est sur cette base que nous nous sommes fondés pour définir la stratégie régionale de l'État pour l'égalité.

Je tiens à préciser que le niveau d'action régional portant principalement sur l'égalité professionnelle et sociale, c'est sur ce champ que mon propos sera centré.

L'échelon départemental est en effet davantage compétent pour agir dans les domaines de la santé, de la lutte contre les violences envers les femmes et de la prostitution.

La stratégie départementale repose notamment sur des protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et des commissions spécifiques. Ils représentent le socle à partir duquel les réseaux de suivi et d'accompagnement s'organisent et progressent.

Je tiens à saluer le travail des CIDFF et des lieux d'accueil de jour, présents dans chaque département. Un peu plus de la moitié du budget de la direction régionale aux droits des femmes leur est d'ailleurs consacré afin d'assurer un maillage territorial efficace.

La stratégie régionale est structurée en quatre axes. J'illustrerai chacun d'entre eux par quelques exemples d'actions et d'initiatives locales.

Le premier axe a pour objectif de développer la mixité des métiers.

Dans quels buts ? Tout d'abord pour permettre à chaque personne de pouvoir accéder à toutes les activités en fonction de ses désirs et de ses compétences. Ensuite parce qu'il est établi que des équipes mixtes sont plus créatives que des groupes composés uniquement de femmes ou uniquement d'hommes. Enfin, parce que la mixité est une est des solutions aux problèmes récurrents

des métiers en tension.

Si des évolutions sont notables dans plusieurs secteurs professionnels, certains méritent une attention toute particulière parce qu'ils sont créateurs d'emploi.

Prenons le cas du **numérique**.

Deux raisons nous poussent à y intervenir : la mixité y régresse et l'emploi y progresse. Il faut nous engager contre une tendance qui ne doit pas être une fatalité. Cela se traduira par la poursuite des actions de sensibilisation des professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation afin de neutraliser les stéréotypes auprès des publics jeunes et adultes.

Un événement régional sera également organisé avec les écoles d'ingénieurs à destination des jeunes pour une approche sans stéréotypes des métiers du numérique.

Dans un tout autre domaine, dans l'Eure, la Maison de l'Europe poursuivra son travail de prévention et de sensibilisation entamé en 2017, en visant la promotion de la mixité dans **l'agriculture**.

Dans l'Eure toujours, l'AFPA poursuivra son action de promotion de la mixité et des emplois dans des **secteurs dits traditionnellement masculins** en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion ainsi qu'avec les structures d'intérim.

Bien entendu, les actions se poursuivront dans les domaines où la proportion de femmes est encore insuffisante pour pouvoir parler de mixité réelle. Je pense au secteur du transport, de voyageurs comme de marchandises, qui fait l'objet d'un protocole régional.

Le deuxième axe vise à accroître la contribution des femmes au développement économique de la région.

Cela se traduit par la mise en place de dispositifs et le soutien aux réseaux favorisant l'égal **accès à la création et à la reprise**

d'entreprise par les femmes.

Depuis 2012, la direction régionale aux droits des femmes avec la direction régionale de la Caisse des dépôts et le conseil régional de Normandie ont conclu des Plans d'action régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes. Ils ont permis la concrétisation de nombreux projets visant la professionnalisation des acteurs concourant au développement de l'entrepreneuriat des femmes.

En 2018, un nouveau Plan triennal adossé à l'Accord national aura pour objectif d'augmenter le nombre de créatrices d'entreprises et tendre vers l'objectif de 40 %.

Des actions porteront sur :

- la promotion du Fonds de garantie à l'initiative des femmes auprès des banques, caution bancaire de l'État dont toute créatrice devrait être informée,

- la sensibilisation des lycéennes par le biais des mini-entreprises,

- la diffusion d'une exposition qui vise tout particulièrement les jeunes filles,

- des journées de sensibilisation dans les cinq départements pour les demandeuses d'emploi,

- enfin le soutien aux réseaux de femmes entrepreneures pour consolider leurs compétences et leur motivation. À ce sujet, je souhaite vous informer qu'à côté des réseaux existants, un nouveau venu se structure en Normandie. Il s'agit de COP ACTIVE qui prévoit des ateliers spécifiques pour les femmes, pour développer leur leadership, concilier leurs temps de vie et gérer leurs carrières.

Ces actions ciblées sont indispensables pour soutenir la dynamique de création d'entreprise par les femmes, parce qu'elles rencontrent des obstacles spécifiques.

Autre moyen d'accroître la contribution des femmes au développement économique : repérer et accompagner celles qui sont les plus éloignées de l'emploi, soit en raison de leur parcours, soit de leur situation géographique.

Les actions qui visent leur insertion professionnelle et sociale sont à poursuivre par les partenaires de l'emploi. Nous en aurons un exemple tout à l'heure avec la présentation de la feuille de route de Pôle emploi Normandie ou encore du dispositif mené à Renault Sandouville.

D'autres freins éloignent les femmes de l'emploi, sur lesquels nous devons travailler : **j'en citerai deux : l'articulation des temps de vie et le repérage des violences conjugales.**

Concernant le premier, des initiatives comme celle de « DOMI KID » dans la Manche qui offre une solution de garde d'enfants en horaires décalés est un appui réel au retour à l'emploi ou à l'accès à la formation pour les femmes.

Concernant les violences conjugales dont on sous estime encore l'impact sur le travail, Pôle emploi prévoit la formation de ses personnels au repérage pour un meilleur accompagnement des femmes qui en sont victimes.

Vous comprenez donc qu'il est indispensable de consacrer des efforts particuliers en direction des femmes et de mettre en place

des dispositifs spécifiques pour un accès à la formation ou à l'emploi.

Nous devons aussi questionner le rôle des entreprises pour que les femmes puissent contribuer au développement économique au même titre que les hommes.

Plusieurs constats sont encore préoccupants : l'inégal accès aux postes de décision, le recours au temps partiel, ou encore les écarts de salaires.

Pour agir dans ces domaines, les entreprises parce qu'elles y trouveront aussi un intérêt, disposent de moyens.

La loi prévoit la conclusion d'accords ou de plans d'action pour construire l'égalité professionnelle. Pour atteindre un taux de couverture plus satisfaisant, nous devons poursuivre la sensibilisation des directions et le suivi des accords conclus. Un effort particulier sera fait vers les entreprises qui n'ont pas encore engagé de négociation en ce sens. L'État soutient les porteurs de projets tels que l'ARACT ou les branches professionnelles afin de réaliser des interventions auprès des entreprises. En 2018, devraient être particulièrement ciblées par ses sensibilisations les entreprises de moins de 200 salariés en raison d'un plus faible nombre d'accords négociés à ce jour.

Venons en au Troisième AXE de la stratégie régionale :

Renforcer l'attractivité de nos territoires par un accès égalitaire à tous les espaces de vie.

Qu'il s'agisse de la circulation dans l'espace public, de l'accès aux équipements sportifs ou encore de l'utilisation des transports

en commun, nous devons mener des actions volontaires pour que les femmes y accèdent dans les mêmes conditions que les hommes.

Un espace réellement libre d'accès donne envie de s'y rendre, de profiter des équipements extérieurs, ou d'y flâner, ce qui a pour effet d'accroître les échanges et la dynamique locale.

Depuis deux ans un travail exemplaire est mené avec la Métropole Rouen-Normandie, les services de l'État et les transporteurs, contre le harcèlement, afin de permettre aux femmes de circuler librement. En 2018 une grande campagne de communication avec plusieurs événements aura lieu dans l'agglomération.

Par ailleurs, suite à la sensibilisation organisée avec le soutien de la direction régionale aux droits des femmes, la société TRANSDEV a élaboré un module de formation pour tous ses personnels, qui sera diffusé au-delà de la Normandie.

D'autres initiatives de qualité se dérouleront à Cherbourg, notamment avec la dynamique du Festival Femmes dans la ville, contre le sexisme ordinaire et le harcèlement de rue.

De même à Alençon des actions sur la place des femmes dans l'espace public et leur accès aux services publics au sein du quartier prioritaire de Perseigne seront mises en place en 2018.

Mais l'appropriation de tous les espaces concerne également la pratique sportive où la mixité reste à conquérir.

A titre d'exemple, je souhaiterais citer des initiatives originales et dont l'utilité est avérée. Elles sont toutes soutenues par l'Etat.

Située au Havre, l'association LH Rideuses encourage les femmes

à pratiquer différentes disciplines de glisse urbaine, ce qui non seulement favorise la mixité, mais contribue aussi à leur émancipation.

A Rouen, l'association de rugby ASSRUC mène des actions pour le développement et l'accessibilité à la pratique du rugby de haut niveau par les femmes.

De même qu'il s'agisse du Hand Ball ou du football, de nouvelles initiatives fleurissent dans nos cinq départements pour le développement de la pratique de ces sports par les femmes, avec pour objectif d'augmenter le nombre de licenciées, de développer les équipes juniors et pour certaines d'amener leur équipe senior en semi-professionnel.

Je tiens à saluer la création il y a trois ans d'un club de foot 100% féminin sur le plateau Est Rouennais, le seul en Normandie, qui compte une centaine d'adhérentes. Il a développé un partenariat avec un collège pour créer une section sport études foot. L'organisation de matchs mixtes permet aussi de lutter contre les stéréotypes et le sexisme.

Enfin à l'échelle d'un département, l'Eure, la Commission Femmes et Sports du CDOS poursuivra ses nombreuses actions de promotion de la mixité dans le sport professionnel et amateur.

Tout comme le sport, La culture participe à la construction d'une société plus égalitaire par les représentations qu'elle propose et par l'éducation qu'elle permet.

En Normandie deux modes d'action sont privilégiés :

- Tout d'abord le soutien aux structures intervenant directement auprès des femmes pour leur émancipation par la pratique artistique.

C'est le cas du **Centre Dramatique National** qui va réunir en 2018 un groupe de femmes de tous âges, pour interroger la place de la femme au cœur de la ville, autour d'ateliers d'écriture ou de danse.

Normandie image de son côté poursuivra son travail auprès de femmes isolées et repérées par des associations relais, en les aidant à réaliser des créations audiovisuelles originales.

- L'autre mode d'action concerne le soutien aux projets qui valorisent la juste place des femmes dans l'art.

C'est ce qu'a entrepris la réunion des musées métropolitains de Rouen-Normandie qui met en place une approche muséale réellement égalitaire dans tous ses domaines d'intervention. Cette initiative soutenue par la direction régionale aux droits des femmes donnera lieu à la formation de l'ensemble des personnels, à une actualisation des principes d'exposition et de médiation, qui seront formalisés par la rédaction d'une charte en 2018.

Enfin, cette année, les journées du patrimoine prendront un tour plus égalitaire grâce à l'initiative de l'association HF Normandie qui valorisera le **Matrimoine**, c'est-à-dire les œuvres conçues par des femmes. Un appel à projet régional sera lancé en avril.

Enfin, 4ème et dernier axe :

Garantir l'exemplarité de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

l'État ne doit pas et ne peut pas tout faire mais il se doit sur ce thème comme sur beaucoup d'autres prendre des initiatives, montrer un chemin et donner l'exemple.

Je constate d'ores et déjà qu'au sein des services de l'État une forte impulsion a été donnée et de nouveaux réflexes se développent :

- La communication publique est de plus en plus attentive à être égalitaire
- La parité devient la règle dans de nombreuses commissions
- Des formations ont lieu à tous les niveaux de responsabilités

Enfin, certaines directions régionales se sont engagées pour l'obtention du label « égalité ».

Cependant, malgré une parité chez les jeunes cadres dans la fonction publique, on observe dans les fonctions supérieures une sous-représentation des femmes.

Je souhaite donc que la dynamique enclenchée en faveur de l'égalité se traduise par une augmentation du nombre de femmes dans les postes à responsabilité.

Tous les leviers en termes de management des ressources humaines seront mobilisés.

Je terminerai mon propos, en insistant sur les conditions indispensables pour que cette politique soit déployée au-delà de la seule action de l'État.

- Tout d'abord, affirmer clairement au plus haut niveau décisionnel des structures que vous représentez, une volonté d'atteindre l'égalité réelle
- Ensuite, dédier un budget pour que vos intentions se traduisent dans les faits. Je pense notamment à des supports de communication égalitaires, des actions de sensibilisation ou encore le soutien à des projets qui concourent à ce progrès
- Enfin, identifier et missionner des référents et des référentes pour diffuser la culture de l'égalité.

L'État pour sa part en Normandie dispose de ces leviers :

Concernant l'**engagement politique**, notre réunion d'aujourd'hui en est l'illustration.

Les **moyens** sont constitués d'une direction régionale et de délégations départementales, soit 8 personnes entièrement dédiées à cette action publique qui disposent d'un programme budgétaire régional d'un montant de 850 000 €. Je tiens à préciser que dans les faits, grâce à l'engagement de nos partenaires co-financeurs les crédits consacrés aux projets dans lesquels l'État est engagé, représentent plus de quatre fois ce budget pour la Normandie.

Pour conclure, je vous propose de prolonger notre mobilisation d'aujourd'hui de deux manières :

Tout d'abord, le réseau régional et départemental des droits des femmes dans son rôle de coordination vous proposera de vous associer, selon les thématiques, aux nouveaux projets qui seront initiés.

D'autre part, nous vous invitons à venir nous présenter tout projet en lien avec la politique publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous déterminerons ainsi le soutien que l'État pourra y apporter afin de faire progresser la grande cause du quinquennat.

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes c'est travailler pour notre économie, c'est oeuvrer pour l'art, pour la culture, c'est améliorer notre niveau sportif et c'est aussi et surtout travailler pour la place de la Normandie en France et pour la place de notre pays dans le monde. Ne doutons plus, faisons. C'est en tout cas ce que je vous propose.

Merci de m' avoir écoutée.